Neuilly le 10 septembre 2007

Monsieur Jean-Pierre AUFFRET
MAIRE ADJOINT

Mairie de

92110 CLICHY

Monsieur le Maire Adjoint,

Suite à la réunion de commission du 6 septembre 2007 à laquelle vous m'avez demandé de participer, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance mes décisions.

La Ville de CLICHY m'a confié une mission d'audit concernant la convention de chauffage urbain.

J'ai accepté cet audit à condition de bénéficier de la liberté la plus totale d'investigation, ce que vous m'avez assuré et dont j'ai bénéficié.

J'ai effectué mon travail sans aucune animadversion et encore moins sonner l'hallali envers le délégataire, mais avec une volonté d'arroi dans le fleuve de documents présentés.

Le 20 juin 2007, j'ai proposé la remise de mon rapport à Monsieur le Maire en votre présence. Nous avons été reçus par le chef de cabinet du Maire qui, après lecture, a donné ses conclusions: faire disparaître les noms qui y figuraient, en terminant par cette phrase :

"De toute façon, comme d'habitude, le Maire fera sauter les pages qu'il ne veut pas".

J'ai constaté votre surprise, comme vous avez enregistré ma désapprobation.

J'emprunterai une réflexion au Procureur Eric de Montgolfier :

" L'argument est pauvre face à l'évidence ".

Cette opération de casuistique est illégale et je ne peux l'approuver.

J'ai suivi votre argument demandant d'éviter d'écrire la somme globale pouvant être récupérée au bénéfice d'un apport plus important, cela partait d'un bon esprit, je vous ai donné satisfaction.

C'est ainsi que le 11 juillet 2007 je vous ai remis deux exemplaires de mon rapport et non celui du 20 juin 2007 que vous m'aviez rendu.

J'ai reçu la visite de responsable administratif m'informant de propositions faites et même de certains avantages, cela montre une certaine angoisse face aux résultats du travail effectué.

J'ai reçu la visite d'un avocat issu d'un cabinet important qui d'après certains colistiers dut être près du Maire dans certaines circonstances politiques, m'annonçant la prise en main, sur ordre du Maire, de toute cette affaire avec nomination d'un expert.

On peut être surpris de voir intégrer un homme de loi dans un processus financier où seuls les spécialistes peuvent donner la plénitude de leurs arguments.

On ne doit pas faire d'amalgame entre affaires politiques et gestion municipale.

L'arrivée d'un homme de loi à la demande du Maire dans ce règlement ressemble plutôt à une éventuelle défense.

Vous m'accorderez avoir fait preuve de courage mais cette intrusion est l'impedimenta des préjugés.

Mon opinion est que règne une anomie dans cette organisation municipale dont la victime est l'administré.

Comment pouvez-vous admettre qu'un rapport remis au Maire, celui de Finance Consult, qui est très pertinent et montre les anomalies graves en matière financière soit ignoré de tous? Cependant, il concerne l'ensemble de la population, c'est-à-dire les gens dans le besoin, les petits revenus, tous ceux qui vous font confiance. Je ne peux me ranger de ce côté.

J'ai expliqué au cours de la réunion la destination d'une partie du prix tel que l'a signalée l'auteur de l'audit : vous avez pu constater la surprise des participants.

Dans cette situation, je considère que ma mission est terminée. Elle a revêtu un caractère public puisqu'elle n'est que l'analyse de documents mis à disposition des administrés dans le cadre de l'article L 1411 du C G C T .

Avec mes regrets de ne pouvoir continuer à remplir des missions dans un esprit de transparence, ce qui a toujours été ma ligne de conduite.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire Adjoint, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Michel PILLE

Ingénieur conseil